

ALGERIE

MC 1, 11 May 10

Conférence d'examen 2010 du Traité de non-prolifération des armes nucléaires

Déclaration de la délégation algérienne devant la Grande Commission I

New York, 11 mai 2010

Monsieur le Président

Les armes nucléaires continuent de présenter la menace la plus grave à l'humanité et à la survie de la civilisation. Le Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP) constitue le cadre approprié et agréé par la Communauté internationale pour juguler cette menace. La mise en œuvre intégrale de l'ensemble de ses dispositions est indispensable à sa crédibilité et à son autorité. A cet effet, il est primordial que tous les Etats parties, quelque soit leur statut, mettent en œuvre l'ensemble des obligations contractées et des engagements pris dans le cadre du Traité et de son processus d'examen.

La Conférence d'examen de 2010 se tient dans le contexte du regain d'intérêt pour la diplomatie multilatérale et la renaissance de l'option zéro armes nucléaires selon laquelle l'élimination des armes nucléaires est le seul moyen d'arrêter durablement leur prolifération. Elle devrait également mettre à profit ce momentum pour adopter des recommandations et un Plan d'action pour l'ensemble des questions à son ordre du jour, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

Il s'agit de saisir cette dynamique pour renforcer, dans les faits, l'autorité, l'efficacité et la pertinence du TNP. A cet égard, il importe que les Etats parties s'engagent à un examen objectif des menaces et des défis et à prendre des mesures pratiques à même de permettre la mise en œuvre intégrale et équilibrée de l'ensemble des obligations et des engagements qui en découlent, y compris les résultats des Conférences d'examen de 1995 et de 2000 ainsi que son universalité.

Monsieur le Président

Toute approche sélective visant à rompre l'équilibre entre les 3 piliers du TNP ou à créer une discrimination entre les intérêts des Etats risque de compromettre la crédibilité et l'autorité du traité. Les EDAN ont une obligation permanente, aux termes du TNP, de poursuivre résolument, de bonne foi, des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire. Ils ont également réaffirmé leur volonté d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble puis de les éliminer afin de donner plein effet aux dispositions de l'article VI.

Ainsi, la Conférence devrait convenir un plan d'action devant comprendre des mesures combinées destinées à arrêter la course aux armements, à réduire le danger nucléaire et instaurer un climat de confiance et à procéder à des réductions des arsenaux nucléaires afin de mener à terme à l'élimination complète de ces armes.

Monsieur le Président

Nous notons avec intérêt la conclusion récente du Traité New START entre la Fédération de Russie et les Etats Unis, par lequel ces deux puissances s'engagent dans des réductions réduites substantielles de leurs armes nucléaires stratégiques. Il est nécessaire de souligner que ces mesures auraient plus d'impact si elles s'inscrivaient dans le cadre d'une volonté pour progresser vers un réel désarmement nucléaire qui irait au-delà de la simple gestion du danger nucléaire. Aussi un effort constant visant des réductions substantielles de tous les types d'armes, s'avère

nécessaire. Les autres Etats dotés de l'arme nucléaire doivent suivre cette même voie pour réduire leurs arsenaux nucléaires.

En effet les états nucléaires ont une responsabilité particulière pour juguler le danger nucléaire qui ne pourrait se faire en fin de compte qu'à travers l'élimination complète de ces armes. Ils devront s'acquitter de leur obligation en vertu du TNP et plus particulièrement à mettre en œuvre son article VI; de poursuivre de bonne foi les négociations relatives aux mesures efficaces pour mettre fin à la course aux armements et parvenir au désarmement.

Dans ce contexte la Conférence d'examen de 2010 devra non seulement engager ces Etats à mettre en œuvre les engagements pris lors de la Conférence d'examen et de prorogation indéfinie du TNP de 1995 et les mesures prises lors de la Conférence d'examen de 2000, y compris les 13 mesures pratiques, mais aussi adopter un Plan robuste de désarmement nucléaire. Tirant profit de l'expérience passée, ce Plan devrait, notamment, répondre aux critères ci-après :

- 1- Etre articulé autour de mesures pratiques, progressives et complémentaires;
- 2- S'inscrire dans un cadre temporel où les mesures envisagées seront distribuées sur le court, moyen et long termes. A ce propos, l'Algérie a présenté à titre national et dans le cadre des Non Alignés des propositions pour un Plan traction pour le désarmement nucléaire. Nous invitons la Conférence à se pencher sur ces propositions afin d'adopter les mesures escomptées;
- 3- Prévoir un mécanisme de suivi afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre par les Etats parties des engagements contractés, de procéder aux évaluations nécessaires et de lever les contraintes au moment opportune.

Monsieur le Président

Dans le cadre de Plan traction, nous appelons la Conférence à identifier les priorités suivantes :

D'abord la conclusion d'un Traité interdisant les matières fissiles. Lorsqu'elle a assuré la présidence de la Conférence d'examen en 2009, l'Algérie s'est résolument investie et est parvenue, grâce à l'esprit de coopération de l'ensemble des membres de la Conférence à faire adopter un Programme de travail pour la Conférence. Ce progrès exceptionnel a permis de mettre fin à douze années d'impasse de la CD et ouvert la voie à des perspectives réelles pour des avancées significatives sur toutes les questions à l'ordre du jour de la Conférence.

Néanmoins ce, ce programme qui prévoit, en particulier, le commencement des négociations pour la conclusion d'un Traité pour l'interdiction des matières fissiles (FMCT) internationalement vérifiable, n'a malheureusement pu être mis en œuvre depuis.

Il est nécessaire que la Conférence d'examen adopte des recommandations pour demander le commencement des travaux de fond de la CD dans un délai raisonnable.

L'autre priorité concerne l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT). Adopté depuis quatorze cet important instrument demeure

l'otage des 9 dernières ratifications encore nécessaires des pays inscrits à l'Annexe II. Il est clair que ces 9 pays, en particulier les deux Etats dotés de l'arme nucléaire ont une responsabilité particulière. Nous notons avec intérêt à ce propos, l'engagement réitéré encore récemment par l'Indonésie et les Etats Unis de procéder à la ratification du CTBT, nous appelons les 7 autres Etats cités dans l'Annexe II du Traité, afin de donner effet à l'un des plus importants instruments de non-prolifération et de désarmement.

Monsieur le Président

L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie efficace contre le danger que repentent ces armes. En attendant la réalisation de cet objectif, les Etats dotés de l'arme nucléaire devraient revoir leur doctrine nucléaire en vue de réduire et éliminer le rôle de l'arme nucléaire dans les stratégies de défense et de sécurité. Revoir les doctrines de dissuasion nucléaire :

Dans ce cadre, les Etats dotés de l'arme nucléaire devraient donner des garanties de sécurité mettant les Etats non dotés des armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires. Les assurances données dans le contexte du Conseil de sécurité, telles la résolution 984 ou à travers des déclarations politiques ont montré leur limites, dans la mesure où elles sont sujettes à de changements constants dans leur portée et leur contenu. Quant aux garanties accordées dans le cadre des zones exemptes d'armes nucléaires, elles sont évidemment géographiquement limitées et ne contribuent guère à la réalisation de l'objectif ultime d'élimination totale des armes nucléaires.

Aussi nous attendons de cette Conférence qu'elle réitère la demande de la vaste majorité des Etats parties pour la conclusion sans délai d'un instrument juridique international par lequel les EDAN accordant des assurances de sécurité aux ENDAN.

Monsieur le Président

L'Algérie demeure convaincue que la promotion de la coopération internationale en matière de désarmement est une condition essentielle pour l'élargissement des aires de sécurité et la propagation des espaces de prospérité. Le multilatéralisme demeure la voie la plus apte à parvenir à une compréhension partagée de la sécurité collective afin d'asseoir un ordre international plus stable et plus prévisible. Un ordre international fondé non sur le droit du plus fort mais sur la force du droit. La tenue de cette Conférence d'examen nous donne l'opportunité de rompre avec les échecs du passé et de mettre en place le cadre et les conditions qui nous permettront de réaliser des avancées significatives en matière de désarmement dans et de parvenir, à terme, à traduire dans la réalité notre objectif commun et ultime celui d'un monde libéré enfin de la menace nucléaire.